

entraîne le rejet d'un bill ministériel. Bien que le ministre semble approuver pleinement les amendements en question, je ne le crois pas tellement satisfait de ce qui s'est passé, et peut-être n'en voudra-t-il pas aux députés libéraux de l'arrière-ban de les rejeter. Nous ne considérerions pas ce rejet comme une motion de défiance vis-à-vis du gouvernement, mais plutôt comme une motion de confiance à l'égard du Parlement, du droit du Parlement de trancher des questions de ce genre et de rejeter ce qui représente, à mes yeux, une intervention inopportune de l'autre endroit. Voilà pourquoi je prie les députés d'appuyer le rejet de ces amendements.

Ces amendements proposés par le Sénat n'apportent rien de valable au bill et ne l'améliorent nullement. Ils le rendent au contraire plus difficile, moins démocratique et moins en mesure de répondre aux exigences de la société. Le ministre nous dira peut-être qu'une telle intervention de notre part amènera un retard dans l'application des réformes nécessaires. D'accord, mais j'ai l'impression que c'est là l'argument auquel nous recourons toutes les fois que nous voulons nous affirmer et que nous signifions à la Chambre notre volonté de ne pas subir un veto.

Malgré toute la portée que peut revêtir ce bill, ce n'est pas le plus important dont la Chambre puisse être saisie. Qu'on approuve ou qu'on retarde son adoption, ce qui importe surtout, c'est que le Parlement s'affirme et s'oppose au sort réservé à une bonne partie des mesures législatives qui passent de notre enceinte à l'autre endroit. Selon moi, le moment est venu pour le Parlement de prendre cette initiative.

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, dernièrement je félicitais le ministre de sa prise de position sur la publicité. C'était une attitude d'avant-garde, non pas qu'il ait eu des intérêts à défendre du côté de l'industrie publicitaire, mais il se rendait compte de la mauvaise tournure de cet élément de notre économie, où les frais et les avantages de la prétendue réclame ne correspondent pas les uns aux autres. Aussi, ai-je été bien étonné de voir le ministre appuyer les amendements proposés.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur l'Orateur, qu'à l'étape du projet de résolution et de la 2<sup>e</sup> lecture du bill, j'avais dit qu'il s'agissait d'un moyen bien tenu de remédier aux maux de nos sociétés. Le but d'un projet de loi de ce genre consistait, disais-je alors, à reconnaître que nos compagnies s'en allaient à l'abandon. Elles ne vont pas de pair avec les corps constitués aux États-Unis, en Allemagne

[M. Saltsman.]

ou même au Japon, où ce genre d'entreprise est plutôt nouveau. De fait, nos corporations s'en sont tenues à leur petit train-train depuis 60 ou 70 ans, et ont souvent desservi l'économie au lieu de lui être avantageuse. Le bill à l'étude visait à présenter des réformes, tout d'abord pour accorder une plus grande responsabilité aux directeurs des corporations, ensuite pour abolir le commerce interne, fournir plus de renseignements aux actionnaires et s'assurer qu'ils travaillent dans l'intérêt des actionnaires et de l'économie et non seulement dans leur propre intérêt.

● (3.40 p.m.)

Tel était l'objet du bill. C'est ce que les députés avaient à l'esprit lorsqu'ils ont examiné le bill ici et au comité. Il s'agissait de reconnaître que, surtout au Canada, les conseils d'administration des sociétés sont fort éloignés des entreprises en cause. Comme je l'ai signalé au ministre il y a quelque temps, la loi américaine sur les sociétés protège l'investisseur minoritaire. La plupart des sociétés américaines sont dirigées par des gens qui gagnent leur vie dans ces sociétés, c'est-à-dire qu'ils participent à la production. Je pense au vice-président chargé de la production, de la publicité et du financement. Cinquante et un pour cent des sociétés américaines sont dirigées par des gens qui y gagnent leur vie.

Dans le régime des sociétés constituées au Canada, un individu, le président, s'identifie à la production ou à la réussite de la compagnie. Tous les autres y voient un truc pour s'enrichir. Depuis 22 ans, je participe à la bourse des valeurs et au régime des sociétés constituées, ainsi que certains de mes meilleurs amis. Je me demande souvent comment certains d'entre eux peuvent gagner tant d'argent alors que la société ne leur paie que \$500 à titre de cachet d'administrateur, sachant qu'ils ne font partie que de six ou sept conseils.

J'ai découvert qu'il existe la possibilité de souscrire à des actions. M. Jones, mon bon ami Joe, s'y livre activement. Quand il souscrit à une nouvelle action, il ne fait aucune sortie de fonds, pas un sou. Il lui suffit d'inscrire son nom. Les administrateurs et leurs amis souscrivent les deux millions d'actions à émettre. Pas un sou ne change de main avant l'émission des actions. Qui en fixe la date? Les administrateurs.

Lorsque Joe, Jim, Ralph et tous les autres profitent de leur droit à acheter ces actions avec un bénéfice d'environ \$1 pièce, ceci fait environ un demi-million de dollars de bénéfices, ce qui n'est pas rien. Lorsqu'ils cèdent